

Numéro 508

Du

3 avril 2020

au

10 avril 2020

CNAFAL

19 rue Robert
Schumann
94270

Le Kremlin Bicêtre

09 71 16 59 05

cnafal@cnafal.net

Ce bulletin hebdomadaire ne contient pas les positions du CNAFAL mais des points d'actualité(s) avec des textes pouvant vous être utiles... et il s'agit donc là d'informations brutes non commentées.

CORONAVIRUS

Ile de la Réunion :

L'agence régionale de santé de La Réunion, est alertée par la situation sanitaire de l'île qui subit des sévères pénuries de masques et ne possède que deux grands centres hospitaliers.

Coronavirus – Conduite à tenir

Immigration :

Suite à la décision du gouvernement de ne pas fermer les centres de rétention administrative, plusieurs associations, dont la Cimade, ont été obligées de s'incliner par faute de preuves suffisantes, pour dénoncer des carences dans l'accès aux soins des personnes retenues.

Analyse

Addictions :

Les personnes addictives sont particulièrement touchées en cette période de tourmente. Cependant les personnels du secteur mettent tout en œuvre pour ne pas les laisser « au bord de la route ».

Addiction – Précarité - Confinement

Handicap psychique :

Il ne faut pas oublier les personnes souffrant de handicap psychique, qui peuvent présenter des risques de contamination, au vu de leur état (obésité, addiction au tabac). Pour le moment, la Fédération nationale des patients en psychiatrie, nous rassure sur ce point.

Unis et mobilisés, nous serons très vigilants

Solidarité :

En cette période de crise sanitaire, vous souhaitez vous rendre utile, donner de votre temps pour aider les plus démunis et les plus vulnérables. Une plateforme de mobilisation civique, en lien avec les réseaux associatifs, vient d'ouvrir. Elle vous permet d'aider les différentes structures (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) dans leurs missions.

jeveuxaider.gouv.fr

Fracture numérique :

Les mesures de confinement mises en place pour lutter contre le COVID-19, accentuent la fracture numérique. De nombreux français peinent à réaliser leurs démarches en ligne. Une plateforme a été lancée pour aider les personnes en difficulté face aux outils numériques.

Solidarité numérique

CORONAVIRUS

Santé :

Dans le contexte de l'épidémie, la collecte de sang est essentielle pour répondre aux besoins des patients. L'Établissement Français du Sang (EFS), vous invite à donner votre sang afin de sauver des vies et contribuer à soigner de nombreux malades.

Information concernant l'infection Covid-19

Achat en ligne :

Malgré le confinement, il est encore possible de faire des achats en ligne (le nombre de ventes en ligne a d'ailleurs progressé entre 7 et 23 % depuis le début du confinement). Toutefois, certaines précautions sont à prendre.

Les achats en ligne : ça devient quoi avec le Covid-19

Informations:

En cas de question, le gouvernement a créé un site spécial traitant des diverses questions qui touchent le Covid-19.

Site

Législation :

Retrouvez toutes les mesures prises, compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, notamment celle liée au report des examens et concours.

Les ordonnances Covid-19 des 25, 27 mars et 1er avril 2020

Hygiène :

L'Anses vous délivre ses conseils en matière d'hygiène, de nettoyage et d'alimentation pour la prévention et les gestes à suivre par rapport au Covid-19.

Les recommandations

Taux de décès :

L'INSEE met à la disposition du public, un document recensant le nombre de décès par département. Il fait office de complément aux indications données par le gouvernement.

Document de l'INSEE

Agriculture :

Le domaine de l'Agriculture a besoin de main d'oeuvre. Le gouvernement nous explique comment contribuer à la bonne santé de ce secteur.

Coronavirus et agriculture

Education/Enseignement :

Comment assurer l'éducation de nos enfants et surtout le faire efficacement ? Un site dédié répond à ces questions.

Site

Fruits et légumes :

Aprifel vous informe sur les questions qui peuvent se poser sur le covid-19 et l'utilisation des légumes, des aliments en général dans le cadre d'une foire aux questions.

Covid-19 : Questions-Réponses

CORONAVIRUS

Animaux de compagnie :

Il faut le rappeler, nos amies les bêtes ne sont pas porteuses du virus, nous pouvons continuer à les choyer.

COVID-19 : pas de transmission par les animaux d'élevage et les animaux de compagnie

Chômage partiel :

Bon nombre de salariés vont être assujettis au chômage partiel. Mais attention ! Il faut savoir que les conditions ne sont pas les mêmes pour les personnes touchant un salaire égal au Smic que pour celles rémunérées à un taux supérieur.

Dispositif exceptionnel d'activité partielle due COVID-19

Optique :

En cas d'urgence en ce qui concerne les besoins en optique, un service minimum est mis en place pour assurer les demandes et ceci département par département. Une prise de rendez-vous est impérative.

Un site internet pour trouver un opticien pendant le confinement

Covid 19 : les opticien-nes se mobilisent

Une petite touche d'humour



CONSOMMATION ET VIE COURANTE

Gels hydroalcooliques :

Comme vous le savez, l'encadrement des prix a été fixé par décret après avis du CNC. Le prix maximum est de 2 euros TTC pour un flacon de 50ml. En cas de fraude et de contournement de décrets, vous pouvez les signaler sur le site "SignalConso" qui a créé un onglet spécial "Covid-19".

Signal Conso

Justice :

Le Ministère de la justice se déclare mobilisé, dans le contexte de confinement, face aux cas de violences qui ont lieu dans les foyers. Les juridictions qui gèrent les violences conjugales et les tribunaux pour enfants, fonctionnent toujours pour les procédures urgentes, malgré la fermeture des tribunaux au public, afin de continuer à protéger les victimes.

Communiqué de presse du ministère de la Justice

Voyages :

En complément de l'article **mis en ligne par le CNAFAL**, vous pouvez lire l'article de la DGCCRF, traitant des règles mises en place en raison du covid-19 dans le secteur du tourisme.

Nouvelles règles de remboursement dans le secteur du Tourisme - Voir la FAQ

Energie :

Plusieurs mesures urgentes impactent les particuliers en matière d'énergie. Ainsi, la trêve hivernale est reportée au 31 mai 2020. Par contre, les chèques énergie ne pourront pas être distribués, comme convenu, mais seulement dans un délai un peu plus long.

Explications

Contrôle technique :

Un délai supplémentaire est accordé aux personnes devant effectuer le contrôle technique de leur véhicule : il est de 3 mois.

Décret n° 2020-358 du 28 mars 2020

Fiscalité :

Dans le même registre la déclaration d'impôts est reportée

Impôt sur les revenus 2019 - Calendrier de la déclaration 2020

Déclarer ses revenus en 2020

C'est ma première déclaration en ligne, comment je fais ?

**L'homme le plus heureux est celui qui fait le bonheur d'un plus grand nombre d'autres.
(Denis Diderot 1713/1784)**

